

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATIONS

La certification « Professionnaliser la pratique du bilan de compétences » s'adresse aux professionnels de l'accompagnement (psychologues du travail, conseillers en insertion professionnelle, coachs, formateurs) qui souhaitent proposer des prestations complémentaires d'accompagnement en bilan de compétences. En effet, l'accompagnement en bilan de compétences s'inscrit dans un cadre juridique et déontologique particulier qui nécessite l'acquisition de connaissances et compétences spécifiques, au-delà des compétences purement techniques requises. La possibilité de financement de telles prestations nécessite en outre, pour les professionnels qui les réalisent, d'en maîtriser les conditions particulières et d'adapter leurs pratiques aux exigences spécifiques en matière de qualité (Certification Qualiopi).

Prérequis :

- Être un professionnel de l'accompagnement en exercice (psychologue du travail, conseiller en insertion professionnelle, coach, formateur)
- Ou justifier d'une expérience minimum d'un an en qualité de psychologue du travail, conseiller en insertion professionnelle, coach ou formateur.

Règlementation d'activité

- Loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi,
- Décret n° 92-1075 du 2 octobre 1992 relatif au bilan de compétences et modifiant le Code du travail,
- Circulaire DFP n° 93-13 du 19 mars 1993 relative aux bilans de compétences,
- Loi n° 2018-771 du 5 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » correspondant aux art. L6313-1, L6313-4 et R6313-4 à R6313-7 du Code du travail.

Candidat en situation de handicap : Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Professionnaliser la pratique du bilan de compétences		
C1 Réaliser un entretien d'échanges d'informations avec le bénéficiaire d'un bilan de compétences (phases préalable et préliminaire), en lui présentant le processus d'accompagnement, le cadre réglementaire (Code du travail) et déontologique	E1 Type d'évaluation : Cas reconstitué portant sur la pratique d'un bilan de compétences donnant lieu à la remise d'un rapport écrit suivie d'une soutenance orale.	Critères pour E1 : E1Cr1 Un entretien est envisagé avant le démarrage de la prestation pour vérifier que le bilan de compétence est un dispositif adapté à la situation du futur bénéficiaire (entretien préalable). E1Cr2 Le candidat démontre que le futur bénéficiaire peut atteindre ses objectifs grâce au bilan de compétences (étude du besoin, des

<p>(confidentialité, neutralité, consentement du bénéficiaire...), puis en étudiant ses besoins, sa demande et son contexte (présence ou non d'autres parties prenantes- situation de handicap supposant des conditions d'accueil spécifiques...), afin de clarifier ses objectifs, s'assurer du bien-fondé de la prestation et envisager sa mise en œuvre (en présentiel ou en distanciel) de manière contextualisée.</p>	<p>Il est remis au candidat un cas, fictif ou réel, portant sur le projet d'accompagnement d'un bénéficiaire en bilan de compétences.</p> <p>Après analyse, il est demandé au candidat de présenter, dans un rapport écrit, sa démarche d'accompagnement, de façon contextualisée au regard du cas présenté.</p> <p>Il est précisé que le candidat pourra être évalué à partir d'un cas réel vécu, sous réserve qu'il soit préalablement présenté au centre d'évaluation, dans les formes et délais requis, et validé par lui.</p> <p>Le rapport écrit contiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une description du déroulement des entretiens d'échanges d'informations envisagés avec le bénéficiaire (en lien avec C1), - Les objectifs du bilan de compétences ainsi que le plan d'intervention envisagé pour les atteindre (en lien avec C1), - Une description des techniques et postures envisagées pour créer un climat de confiance avec le bénéficiaire, y compris en cas de handicap (en lien avec C2), - Une description des outils et techniques envisagés pour établir le profil du client (représentations, motivations, capacités, compétences, environnement...) et lui permettre d'envisager plusieurs options professionnelles réalistes (en lien avec C3), - Une description des moyens envisagés pour aider le bénéficiaire à se déterminer sur une orientation professionnelle ou de formation, en 	<p>attentes, du contexte du bénéficiaire). Il envisage d'expliquer les enjeux/conséquences des notions de collaboration, implication, et engagement Avec des exemples précis.</p> <p>E1Cr3 Le cadre du bilan de compétences est posé en phase préalable et préliminaire : réglementaire, déontologique, objectifs et limites du bilan de compétences...</p> <p>E1Cr4 Le consentement du futur bénéficiaire est sollicité avant le démarrage de la prestation.</p> <p>E1Cr5 Les objectifs sont co-construits avec le bénéficiaire, par exemple : exploration de nouvelles perspectives professionnelles, reconversion professionnelle, identification d'opportunités de développement professionnel ...</p> <p>E1Cr6 Les différents acteurs impliqués sont identifiés, ainsi que leur rôle.</p> <p>E1Cr7 Le plan d'intervention proposé respecte les textes en vigueur et les exigences qualité (Qualiopi) (durée minimale de l'accompagnement, modalités relatives au déroulement et à l'évaluation, co-construction avec le bénéficiaire ...). Il contient notamment : les résultats attendus, les indicateurs de réussite, les conditions financières, les engagements des différentes parties prenantes, le déroulement du bilan et ses différentes étapes, les modalités de suivi du bénéficiaire, les moyens, outils, méthodes, modalités pédagogiques et postures utilisés ...</p> <p>E1Cr8 Les spécificités des entretiens menés à distance sont expliquées et prises en compte : préparation technique, cadre adapté, communication non-verbale, sécurité des données...</p>
<p>C2 Conduire les différents entretiens individuels en situation de bilan de compétences, dans le respect des règles éthiques et déontologiques applicables (respect, confidentialité, neutralité,</p>		<p>Critères pour E1 :</p> <p>E1Cr9 Les techniques de communication envisagées par phase sont nommées et justifiées par l'état, le contexte et la personnalité du bénéficiaire : types de reformulations, écoute active, types de questions, usage du silence...</p>

<p>consentement ...), en sélectionnant et combinant les postures pertinentes selon la phase du processus (préliminaire, investigation, conclusion) et les techniques de communication (écoute active, questionnements ...) adaptées à la personnalité et l'état (handicap, stress, anxiété, fatigue ...) du bénéficiaire, afin de lui permettre de se sentir en confiance et de maintenir son engagement, tout au long de l'accompagnement.</p>	<p>cohérence avec son profil et le marché de l'emploi (en lien avec C4),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une description des démarches liées à la certification Qualiopi et aux autres normes applicables au bilan de compétences (en lien avec C6). <p>A l'oral, le candidat soutiendra son rapport et répondra aux questions du jury.</p>	<p>E1Cr10 Les choix de postures d'accompagnement envisagées par phase sont justifiés (état et personnalité du bénéficiaire, objectifs du bilan, niveau d'engagement...). Les postures envisagées sont illustrées par des exemples concrets d'application.</p> <p>E1Cr11 Les solutions/techniques à envisager en cas de désengagement ou de perte de confiance en cours d'accompagnement sont décrites : échange spécifique, réaffirmation des objectifs, valorisation des résultats et progrès, adaptation du rythme des séances...</p>
<p>C3 Etablir le profil du bénéficiaire, en mobilisant les techniques et outils adaptés permettant d'évaluer ses capacités et compétences personnelles, sociales et professionnelles (outils psychométriques, auto-évaluations...) et d'identifier celles qui sont transverses et transférables dans d'autres contextes que le sien, afin de lui permettre d'envisager plusieurs options professionnelles réalistes, en cohérence avec ses valeurs, ses représentations, ses motivations et son environnement.</p>	<p>E2 Type d'évaluation : Cas reconstitué portant sur la formalisation du suivi et des résultats du bilan de compétences donnant lieu à la remise d'un rapport écrit suivie d'une soutenance orale.</p> <p>Il est remis au candidat un cas réel ou fictif présentant un bilan de compétences et ses résultats.</p> <p>A partir des informations communiquées, il est demandé au candidat de rédiger un rapport écrit, qui contiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un livret d'accompagnement à compléter par le bénéficiaire (en lien avec C5), - Une synthèse du bilan de compétences (en lien avec C5), 	<p>Critères pour E1 :</p> <p>E1Cr12 Les modèles et fondements théoriques sur lesquels s'appuie l'étude du profil professionnel du bénéficiaire sont précisés, par exemple : la théorie de l'intelligence multiple de Gardner, la théorie de carrières de Super, les modèles des rôles de carrière de Holland et de gestion des transitions de carrière de Nancy Schlossberg ...</p> <p>E1Cr13 Les outils/techniques envisagés permettent d'évaluer les motivations, représentations, compétences et environnement du bénéficiaire.</p> <p>E1Cr14 Les outils envisagés (tests, questionnements, auto-évaluations, observations...) sont pertinents par rapport aux objectifs du bilan. Le candidat justifie disposer de l'habilitation nécessaire pour réaliser les tests psychométriques (habilitations jointes).</p>
<p>C4 Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration de son projet professionnel, en lui proposant un ensemble d'activités s'inscrivant dans un processus autonomisant (exercices visant l'identification de ses déterminants, travaux d'analyse comparative, rédaction de l'argumentaire projet...), afin de</p>	<p>A l'oral, le candidat soutiendra son rapport et répondra aux questions du jury.</p>	<p>Critères pour E1 :</p> <p>E1Cr15 Un processus autonomisant est proposé. Les travaux proposés permettent au bénéficiaire de trouver des solutions et réponses de façon autonome en s'appuyant par exemple sur la démarche ADVP (activation du développement vocationnel et personnel) ou tout autre méthode validée.</p>

<p>l'aider à se déterminer sur une orientation professionnelle ou de formation, en cohérence avec son profil et le marché de l'emploi.</p>		<p>E1Cr16 Le marché de l'emploi dans lequel s'inscrit le bénéficiaire est analysé.</p> <p>E1Cr17 L'accompagnement envisagé permet au bénéficiaire des prises de conscience, sans jamais conseiller ni influencer.</p> <p>E1Cr18 Le candidat adapte l'accompagnement au rythme d'avancement du bénéficiaire : marges de sécurité dans les durées des séances, points d'étape systématisés pour s'assurer du bon déroulement...</p>
<p>C5 Formaliser le suivi et les résultats du bilan de compétences en rédigeant le livret d'accompagnement, le document de synthèse et le plan d'action, afin d'assurer la traçabilité des différentes phases menées (étapes, conditions et moyens utilisés, ressources mobilisées, options envisagées...) et permettre au bénéficiaire de s'y référer en toute autonomie en cours et à l'issue de l'accompagnement.</p>		<p>Critères pour E2 :</p> <p>E2Cr1 Le livret d'accompagnement proposé est structuré et contient : un plan d'accompagnement personnalisé, les objectifs et échéances du bilan, la démarche et les outils, les fiches de suivi des activités, l'évaluation des activités et de l'accompagnement réalisés, une évaluation à 3 mois</p> <p>E2Cr2 Le livret permet un suivi et une actualisation lors de l'accompagnement puis en autonomie par le bénéficiaire.</p> <p>E2Cr3 Le document de synthèse est conforme aux exigences réglementaires et contient notamment : circonstances du bilan, étapes, projet professionnel et solutions alternatives, plan d'action, annexes, résultats de la phase d'investigation, recommandations permettant de réaliser le projet professionnel. Il respecte les critères suivants : lisibilité, usage social, opérationnalité.</p>
<p>C6. Réaliser les démarches liées à la certification Qualiopi et aux autres normes applicables au bilan de compétences (contractualisation en fonction des modes de financement choisis, adoption d'une démarche d'amélioration continue, réalisation d'une veille juridique et technique sur la pratique professionnelle...), afin d'en garantir la conformité.</p>		<p>Critères pour E1 :</p> <p>E1Cr19 Le cadre légal et réglementaire est décrit de façon précise : lois, décrets, normes qualité...</p> <p>E1Cr20 Les obligations liées à l'accompagnement (légal, réglementaires, déontologiques ...) sont décrites et illustrées par des exemples précis : veille technique et juridique, formation continue, analyse de pratiques, amélioration continue, adaptation des outils et moyens aux bénéficiaires en situation de handicap, information du bénéficiaire ...</p>